



**CHARTRE DU COLLEGE 2  
Filière Volailles Maigres  
de L' Association Producteurs du LOT  
en vente directe.**

## **1. Phase d'élevage :**

### **1.1) Race.**

Pas de race spécifique .

### **1.2) Cycle de production sur l'exploitation.**

Deux possibilités sont envisagées :

- Le producteur achète à 1 jour les poussins .
- Le producteur achète les volailles à l'âge de 5-6 semaines.

Durée d'élevage moyen :

Poulets : 110 jours – 140 jours .

Canettes : 100 jours – 120 jours .

Pintades : 112 jours

Chapons : 180 jours

Les volailles qui sont achetées \* démarrées doivent au minimum séjourner 8 semaines sur l'exploitation.

### **1.3) Conditions d'Élevage .**

#### **a) Alimentation**

en phase de démarrage : les volailles sont nourries à l'aliment.

En phase de croissance et de finition : les volailles sont nourries aux céréales .

Les céréales sont produites à la ferme ou achetées en coopérative. Les céréales peuvent également être achetées chez un privé .(organisme de stockage ) .

#### **b) Prophylaxie et traitements vétérinaires.**

- Absence de prophylaxie .
- Les antibiotiques et les activateurs de croissance sont interdits. L'utilisation de tout traitement vétérinaire ne peut être que ponctuel et justifié suivant la réglementation en vigueur .(Fiche ICA ) .

#### **c) Accès aux parcours .**

Les volailles ont libre accès aux parcours plein air , ombragés et enherbés suivant les saisons .

## **2) Transformation.**

### **2,1 )Abattage des volailles.**

- a) Le producteur est prestataire de service dans un abattoir agréé en vue de faire abattre ses volailles .
- b) Le producteur dispose d'un établissement de volailles non agréés en vue d'abattre lui -même ses volailles , de suivre les dispositions sanitaires de la réglementation en vigueur .

### **2.2) Notion de transport des volailles prêtes à cuire .**

Le producteur respecte la réglementation sanitaire en vigueur et veille à vérifier la maîtrise de la chaîne du froid .

*L'ensemble de la Charte telle qu'elle a été décrite et validé le 26/03/2013 par les représentants de la filière reste évolutive et pourra être reconduite ou modifiée l'année suivante.*